

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par

M. Dive, M. Emmanuel Maquet, M. Cordier, M. Nury, M. Grelier, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Bourdeaux, M. Reiss, M. Benassaya, M. Jean-Claude Bouchet, M. Diard, M. Cattin, M. Meyer, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, M. Ravier, M. Hemedinger et M. Bazin

ARTICLE PREMIER

I. – Supprimer l’alinéa 9.

II. – En conséquence, après l’alinéa 14, insérer l’alinéa suivant :

« Cette réglementation est applicable à compter du 1^{er} septembre 2021 aux personnes qui interviennent dans les lieux appartenant au secteur des cafés, hôtels et restaurants, ainsi qu’au public qui souhaite s’y rendre. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une majorité de Français n’a pas encore pu avoir ses deux doses, alors que les vacances d’été ont déjà commencé, l’instauration du pass sanitaire risque de bouleverser les vacances de beaucoup d’entre eux qui n’ont pas encore eu le temps de se vacciner, prévoient de le faire à la fin des vacances ou attendent encore pour leur deuxième dose. L’application du pass sanitaire pour le mois d’août risque de restreindre les vacances de ces Français qui après des mois de mesures sanitaires contraignantes souhaitent respirer et profiter de leur famille.

Pour le secteur CHR (café-hôtel-restaurant), l’année 2020 a été particulièrement mauvaise avec les différents confinements et couvre-feu instaurés. Cette année 2021 n’est guère plus bénéfique pour eux, puisque la réouverture mi-mai a été accompagnée d’un couvre-feu, avec des jauges ne permettant pas de retrouver un niveau d’activité optimal.

Les professionnels du secteur mise sur ces vacances pour restaurer une trésorerie vide depuis le début de la crise sanitaire. L’application du pass sanitaire à partir du début du mois d’août risque donc de porter à nouveau préjudice à ce secteur déjà fortement touché, avec un effet de ciseau à craindre entre une augmentation des charges liées aux contrôles obligatoires (coût salarial) et une baisse du chiffre d’affaires due à la chute de la fréquentation.

Restaurateurs, salariés et vacanciers, tous dans leur très grande majorité sont favorables à la vaccination et termineront leur schéma vaccinal à leur retour de vacances ou début septembre. Les pénaliser socialement pendant ce mois d'août serait une erreur, et un nouveau coup dur.

Cet amendement vise à repousser l'application du pass sanitaire pour le secteur des cafés, hôtels et restaurants au 1er septembre.